



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acteRéservé
au
Moniteur
belge

22028468

Déposé / Reçu le

22 FEV. 2022
Greffeau greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de BruxellesN° d'entreprise : **0561.784.903**

Dénomination

(en entier) : **Collectif Contre l'Islamophobie en Belgique asbl**(en abrégé) : **CCIB asbl**Forme juridique : **Association Sans But Lucratif**Siège : **Rue Archimède 50, 1000 Bruxelles.**Objet de l'acte : **Modification du siège social**

Extrait du PV du CA du 28/8/2021

- Conformément à l'Article 2, l'Article 16 et Article 19, le CA de l'ASBL modifie son siège social. L'ancien siège social sis Rue Archimède 50 à 1000 Bruxelles est désormais sis Bd du Neuvième de Ligne 35 à 1000 Bruxelles, à partir du 1/9/2021. L'Article 2 de l'ASBL est modifié dans ce sens.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/03/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature